

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Senneterre, tenue le 10 novembre 2025 à 19h30 au bureau municipal situé au 100, rue du Portage à Senneterre.

Sont présent(es) :

- Mme Jacline Rouleau, mairesse
- M. Jean-Raphaël Savard, conseiller siège n° 1
- M. Antoine Durand-Saddier, conseiller siège n° 2
- M. Jean-Marc Perrier, conseiller siège n° 3
- Mme Lucie Lafrance, conseillère siège n° 4
- Mme Rachel Jean, conseillère siège n° 5
- M. Martin Dandurand, conseiller siège n° 6

Sont également présents (es):

- Mme Mélanie Hébert, directrice générale et greffière-trésorière
- M. Jean-Pierre Raymond, Directeur de la voirie et officier municipal en bâtiment et en environnement

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence de Mme Jacline Rouleau, mairesse.

**Résolution
No 25-11-132**

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par le conseiller Jean-Raphaël Savard:

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance telle que déposée, et demeure ouvert à toute modification;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025
4. Correspondance
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Administration
 - 6.1 Rencontre - Prévisions budgétaires 2026
 - 6.2 Nomination d'un maire suppléant
 - 6.3 Nomination des élus sur les comités municipaux
 - 6.4 Nomination d'un délégué au Conseil des maires de la MRCVO
 - 6.5 Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec – année 2026
 - 6.6 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités – année 2026
 - 6.7 Renouvellement de l'abonnement au Recueil « Le Règlement municipal »
 - 6.8 Achat d'espace publicitaire pour l'album des finissants
 - 6.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 328-2025 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
 - 6.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 326-2025 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
 - 6.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 327-2025 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet
 - 6.12 Approbation de la programmation de travaux - TECQ 2024- 2028 – Version 2
 - 6.13 Mandat d'un service professionnel pour le système septique du 317, route 113 Nord
 - 6.14 Déneigement des points de service 2025-2026 – Appel d'offre no. 20251027-1
7. Affaires nouvelles
 - 7.1 Commandite – Journée des Neiges 2026
 - 7.2 Mandat – Avis juridique (UMQ)
8. Période de questions
9. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

**Résolution
N° 25-11-133**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal et renoncent à la lecture;

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par le conseiller Jean-Marc Perrier:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, tel que déposé.

Correspondances

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance.

**Résolution
N° 25-11-134**

Adoption des comptes fournisseurs

Il est proposé par la conseillère Mme Lucie Lafrance :

Que les membres du conseil approuvent la liste des comptes à payer au montant total de 142 447.18 \$.

Que Mme Mélanie Hébert, greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir les dépenses autorisées.

Adoptée à l'unanimité

Rencontre - Prévisions budgétaires 2026

En vertu des dispositions de l'article 954 du code municipal, le conseil d'une municipalité doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier.

Toutefois, lors d'une année d'élection générale, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.

Une rencontre pour la prévision budgétaire 2026 aura lieu le **dimanche 7 décembre 2025** prochain à 9 heures au bureau municipal.

**Résolution
N° 25-11-135**

Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par le conseiller Jean-Raphaël Savard et unanimement résolu :

De nommer Antoine Durand-Saddier à titre de maire suppléant du 10 novembre 2025 jusqu'à la séance ordinaire du mois de mai 2026.

**Résolution
N° 25-11-136**

Nomination des élus sur les comités municipaux

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par le conseiller Antoine Durand-Saddier et unanimement résolu :

QUE les personnes suivantes soient désignées pour représenter la Municipalité Paroisse de Senneterre au sein des divers comités municipaux et des comités externes nécessitant une représentation municipale;

QUE ces nominations demeurent en vigueur pour la durée du mandat des élus ou jusqu'à ce que le conseil en décide autrement.

Comités internes :

Finances et vérification

- M^{me} Jacline Rouleau
- M^{me} Lucie Lafrance
- Rachel Jean (remplaçante)

Comité consultatif d'urbanisme

- M. Jean-Raphaël Savard
- M. Martin Dandurand

Développement rural

- M^{me} Jacline Rouleau
- M^{me} Lucie Lafrance

- M^{me} Rachel Jean
- M. Antoine Durand-Saddier

Ressources humaines (3 membres)

- M^{me} Jacline Rouleau
- M^{me} Rachel Jean
- M. Martin Dandurand

Comités externes :

Loisirs de la Rivière-Bell

- M^{me} Jacline Rouleau
- M^{me} Lucie Lafrance
- M. Jean-Raphaël Savard

Projet Multi-Nature

- M^{me} Lucie Lafrance

Bibliothèque

- M^{me} Rachel Jean

Transport collectif Bell

- M. Jean-Marc Perrier

Comité – Cimetière

- M. Jean-Marc Perrier

Comité d'orientation et d'investissement économique de la MRCVO – COIE

- M. Martin Dandurand

Table des Aînés

- M^{me} Jacline Rouleau
- M. Antoine Durand-Saddier

Politique accueil nouveaux arrivants MRC de La Vallée-de-l'Or

- M^{me} Jacline Rouleau

**Résolution
N° 25-11-137**

Nomination d'un délégué au Conseil des maires de la MRCVO

Il est proposé par la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par le conseiller Martin Dandurand et unanimement résolu :

De nommer Antoine Durand-Saddier, conseiller, à représenter la municipalité au Conseil des maires et d'agir à titre de délégué en cas de nécessité lors des séances du conseil de la MRCVO.

Que cette nomination soit effective pour la durée complète de son mandat, soit une période de quatre (4) ans.

**Résolution
N° 25-11-138**

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec – année 2026

Considérant que la municipalité souhaite maintenir son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2026;

Il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par le conseiller Jean-Raphaël Savard et unanimement résolu :

De renouveler l'adhésion de la municipalité à l'UMQ pour l'année 2026, au coût de 700,77 \$ avant taxes;

Que le montant soit payé à même le budget 2026.

**Résolution
N° 25-11-139**

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités – année 2026

Considérant que la municipalité souhaite maintenir son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2026;

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par le conseiller Jean-Raphaël Savard et unanimement résolu :

De renouveler l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2026, au coût de 1 296,77\$ avant taxes;

Que le montant soit payé à même le budget 2026.

**Résolution
N° 25-11-140**

Renouvellement de l'abonnement au Recueil « Le Règlement municipal »

Il est proposé par le conseiller Jean-Raphaël Savard, appuyé par la conseillère Rachel Jean et unanimement résolu :

Que la Municipalité renouvelle son abonnement pour l'année 2026 au Recueil « Le Règlement municipal » de la Fédération Québécoise des Municipalités, au coût de 210 \$ avant taxes;

Que le montant soit payé avec le budget 2026.

**Résolution
N° 25-11-141**

Achat d'espace publicitaire pour l'album des finissants

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par le conseiller Antoine Durand-Saddier et unanimement résolu :

Que la municipalité procède à l'achat d'un espace publicitaire au format carte d'affaires pour l'album des finissants de l'école secondaire La Concorde au coût de 25,00 \$.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 328-2025 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats

Rachel Jean, conseillère donne avis de motion que le règlement no 328-2025 *déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 1^{er} décembre 2025 et elle procède au dépôt du projet de règlement conformément à la Loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 326-2025 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments

Rachel Jean, conseillère donne avis de motion que le règlement no 326-2025 *relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments* sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 1^{er} décembre 2025 et elle procède au dépôt du projet de règlement conformément à la Loi.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 327-2025 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet

Rachel Jean, conseillère donne avis de motion que le règlement no 327-2025 *fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet*, sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 1^{er} décembre 2025 et elle procède au dépôt du projet de règlement conformément à la Loi.

**Résolution
N° 25-11-142**

Approbation de la programmation de travaux - TECQ 2024- 2028 – Version 2

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par le conseiller Antoine Durand-Saddier, appuyé par la conseillère Lucie Lafrance et unanimement résolu :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux (version 2) ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Résolution
N° 25-11-143**

Mandat d'un service professionnel pour le système septique du 317, route 113 Nord

Attendu que la Municipalité a reçu une mise en demeure en date du 7 septembre 2025 concernant le système septique de la propriété du 317, route 113 Nord;

Attendu que les membres du conseil municipal ont jugé nécessaire de mandater un service professionnel afin d'obtenir un rapport du système septique de la propriété du 317, route 113 Nord;

Il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par le conseiller Jean-Marc Perrier et unanimement résolu :

Que la firme Bioptic Vision soit mandater pour la réalisation du rapport d'étude au montant de 1 962.50 \$ avant taxes.

**Résolution
N° 25-11-144**

Déneigement des points de service 2025-2026 – Appel d'offre no. 20251027-1

Attendu qu'à la suite du désistement de CMS Déneigement, le contrat de déneigement des points de service pour la période 2025-2026, attribué dans le cadre de l'appel d'offres no 20250717-1 et conformément à la résolution 25-09-117, n'est plus valide et doit être réputé nul ;

Attendu qu'un nouvel appel d'offre portant le no. 20251027-1 a été envoyé à un (1) autre entrepreneur sur invitation pour le déneigement des points de services pour 2025-2026 ;

Attendu que l'entrepreneur nous a fait parvenir une soumission au coût de 3 500\$ avant taxes;

Attendu que l'article 3.2.6 du document d'appel d'offre 20251027-1 doit être remplacé par ce qui suit :

« Le paiement des travaux sera effectué sur présentation de facture selon l'échéancier suivant :

- 50% du montant annuel vers le 15 janvier de l'année en cours;
- 35% du montant annuel vers le 15 mars de l'année en cours;
- Les 15% restant serviront à combler les manquements éventuels de l'entrepreneur. En l'absence de tels manquements, ce solde sera payé à l'entrepreneur sur présentation de facture, à la réalisation finale des travaux, sous réserve de l'approbation du directeur de la voirie. »

Attendu que le contenu des documents d'appel d'offres, de la soumission ainsi que de la résolution constitue l'obligation contractuelle du soumissionnaire et de la Municipalité et forme le contrat;

Il est proposé par le conseiller Jean-Raphaël Savard, appuyé par le conseiller Martin Dandurand et unanimement résolu :

D'accepter la soumission de Déneigement Chouinard pour le déneigement des points de service 2025-2026 au coût de 3 500 \$ avant taxes;

D'autoriser Mme Mélanie Hébert, directrice générale, à signer ladite entente.

**Résolution
N° 25-11-145**

Commandite – Journée des Neiges 2026

Il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par le conseiller Jean-Raphaël Savard et unanimement résolu :

Que la municipalité assume les frais liés à l'achat d'épicerie pour la Journée des Neiges 2026.

**Résolution
N° 25-11-146**

Mandat – Avis juridique (UMQ)

Attendu que la Municipalité a sollicité un avis juridique auprès de l'Union des municipalités du Québec relativement à une question d'urbanisme;

Attendu que les membres de l'UMQ bénéficient de cinq (5) heures de consultation juridique sans frais;

Attendu que l'estimation budgétaire figurant à l'offre de services de l'UMQ s'élève à 702\$ avant taxes;

Il est proposé par la conseillère Rachel Jean, appuyé par le conseiller Antoine Durand-Saddier et unanimement résolu :

D'accepter l'offre de services de l'UMQ pour l'obtention de l'avis juridique en matière d'urbanisme, selon l'estimation budgétaire de 702 \$ avant taxes;

D'autoriser Mme Mélanie Hébert, directrice générale à signer tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

Période de questions

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, une période de questions est tenue.

**Résolution
N° 25-11-147**

Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Lucie Lafrance.

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée.

Jacline Rouleau,
Mairesse

Mélanie Hébert,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jacline Rouleau, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Le procès-verbal reproduit l'intégralité des propos tenus lors de la séance du conseil.